



Héritage droit de refuser les dettes de son père

Par **olivier40**, le **09/09/2013** à **21:07**

bonjour

le père de ma femme qui a plus de 70 ans doit 35 000 euros au fisc (sic)

il n'a rien d'autre que sa petite retraite pour vivre

l'huissier lui fait payer 100 euros par mois

donc sur plus de 350 mois soit environ 30 ans

il lui restera des dettes à sa mort sauf si il vit centenaire

peut on refuser l'héritage de dettes car il n'a aucun bien sinon l'huissier lui aurait pris ?

si oui comment faire ?

ma femme ou moi , devons nous aller voir un notaire avant sa mort ou juste après ?

merci

Par **janus2fr**, le **10/09/2013** à **08:28**

Bonjour,

Le choix d'accepter ou de refuser l'héritage ne peut pas se faire avant le décès.

Voir ce dossier qui peut vous aider : <http://www.pratique.fr/ouverture-succession-accepter-refuser-heritage.html>

Par **olivier40**, le **10/09/2013** à **13:54**

merci je vais lire cela de suite